



# Appel à propositions

## Initiative Think tank

### Compréhension des relations entre les think tanks et les universités en Asie du Sud

---

**Date de diffusion :** le 18 mars 2013

**Date butoir pour la présentation des demandes :** le 10 avril 2013, à 23 h 59, HNE  
(heure d'Ottawa)

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est heureux d'annoncer un appel à propositions pour un projet de recherche dans le cadre de l'Initiative Think tank (ITT), un programme réunissant plusieurs bailleurs de fonds, qui vise à renforcer des institutions indépendantes de recherche sur les politiques – ou « think tanks » – de pays en développement. Ce projet vise à permettre de mieux comprendre les relations entre les think tanks et les universités dans la sphère des connaissances produites par la recherche en Asie du Sud, à fournir des données probantes qui éclaireront les réflexions sur le renforcement des capacités en matière de recherche sur les politiques et à tirer des enseignements pour favoriser une collaboration efficace.

#### Table des matières

1. À propos du CRDI et de l'ITT .....	2
2. Contexte, raison d'être et objectifs clés de l'appel .....	3
3. Questions de recherche prioritaires et axe thématique .....	4
4. Portée et durée du financement .....	5
5. Critères d'admissibilité .....	5
6. Processus de sélection.....	6
7. Présentation des demandes et directives .....	7
8. Critères d'évaluation .....	9
9. Exigences en matière d'autorisation qui sont propres aux pays concernés .....	10
10. Modalités de l'accord de subvention du CRDI .....	10
11. Communication avec les candidats .....	11
12. Permission d'utilisation et de divulgation de renseignements .....	11

## 1. À propos du CRDI et de l'ITT

Le CRDI est une société d'État créée par le Parlement du Canada en 1970. Il renforce la capacité des personnes et des établissements et organismes des pays en développement d'exécuter les travaux de recherche qu'ils estiment les plus urgents. Le CRDI travaille avec des chercheurs afin de les aider à relever les défis de l'heure dans leur pays et à contribuer à l'avancement de leur discipline à l'échelle mondiale.

Le CRDI soutient l'exécution de recherches dans quatre grands domaines afin que les connaissances qui en résultent contribuent à l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement.

- Agriculture et environnement
- Politiques de santé mondiale
- Politique sociale et économique
- Science et innovation

Tablant sur plusieurs décennies de travaux sur les rapports hommes-femmes, sur les relations internationales et la gouvernance mondiale, ainsi que sur le rôle des technologies de l'information et de la communication dans le développement, le CRDI intègre ces aspects dans tous les domaines de son action.

L'Initiative Think tank (ITT) est un programme réunissant plusieurs bailleurs de fonds, qui vise à renforcer des institutions indépendantes de recherche sur les politiques – ou « think tanks » – de pays en développement, dans le but de leur donner les moyens de produire des recherches rigoureuses susceptibles à la fois d'éclairer et d'influencer les politiques. L'ITT appuie actuellement 49 établissements dans 22 pays.

L'un des trois grands objectifs de l'ITT consiste à réunir et diffuser les connaissances acquises au sujet des stratégies permettant de soutenir et de gérer des institutions vouées à la recherche sur les politiques afin d'orienter les activités ultérieures des partenaires de financement, des think tanks et d'autres acteurs du développement. Pour ce faire, l'ITT lance un projet de recherche dans le but de permettre de mieux comprendre les relations entre les think tanks et les universités dans la sphère des connaissances produites par la recherche en Asie du Sud, de fournir des données probantes qui éclaireront les réflexions sur le renforcement des capacités en matière de recherche sur les politiques et de tirer des enseignements pour favoriser une collaboration efficace.<sup>1</sup>

Pour de plus amples renseignements sur l'ITT, veuillez consulter [www.crdi.ca/thinktank-f](http://www.crdi.ca/thinktank-f) et [www.thinktankinitiative.org](http://www.thinktankinitiative.org).

---

<sup>1</sup> L'ITT travaille dans les pays suivants d'Asie du Sud : le Bangladesh, l'Inde, le Népal, le Pakistan et le Sri Lanka.

## 2. Contexte, raison d'être et objectifs clés de l'appel

Les think tanks et les universités sont des acteurs importants de la sphère des connaissances produites par la recherche. Ils peuvent jouer un rôle de premier plan pour améliorer les conditions de vie des populations d'Asie du Sud par la production de travaux de recherche de grande qualité sur des défis locaux en matière de politiques. L'initiative Think tank intervient dans la sphère des connaissances produites par la recherche en offrant un financement de base et un soutien technique aux think tanks. Toutefois, les bailleurs de fonds, les gouvernements et les experts ne s'entendent pas sur les avantages relatifs qu'il y a à soutenir les universités et les think tanks.

Par exemple, on se demande quelles conséquences le soutien accordé à un type d'organisme peut avoir sur l'autre, et dans quelle mesure le soutien au renforcement des capacités peut influencer les relations entre les deux types. Certains sont d'avis que les relations entre les universités et les think tanks – chacun doté d'une structure, de règles et de mécanismes d'encouragement qui lui sont propres – sont marquées par la concurrence ou que les think tanks ont damé le pion aux universités comme foyer des activités de recherche, ou encore que la quantité de recherches produites a diminué dans les universités et augmenté dans les think tanks. D'autres estiment aussi que les relations entre les deux types d'organismes sont complémentaires et se renforcent mutuellement; grâce à la recherche en collaboration, les think tanks influent sur les programmes d'études et l'enseignement supérieurs tandis que les universités renforcent les capacités des futurs chercheurs des think tanks.

La réalité est probablement plus nuancée. Les think tanks et les universités – qui constituent, chacun de son côté, un groupe hétérogène – entretiennent des relations à multiples facettes qui sont peut-être à certains égards synergiques, mais qui peuvent aussi être marquées par la concurrence et le manque de coopération. Néanmoins, on se doit de mieux comprendre les relations entre ces deux types d'organismes dans la sphère des connaissances produites par la recherche en Asie du Sud, afin d'éclairer les réflexions sur le renforcement des capacités en matière de recherche sur les politiques et de tirer des enseignements pour favoriser une collaboration efficace. En effet, une meilleure compréhension devrait enrichir le corpus de connaissances sur le lien entre le renforcement des capacités des think tanks et les résultats des universités de recherche en Asie du Sud et renforcer la sphère des connaissances produites par la recherche dans la région.

Voici les principaux objectifs du projet.

- Permettre de mieux comprendre les relations entre les think tanks et les universités dans la sphère des connaissances produites par la recherche en Asie du Sud et l'influence du soutien externe sur ces relations
- Contribuer à l'établissement de cadres théoriques et conceptuels qui orienteront les recherches futures sur cette question
- Formuler un ensemble de recommandations sur les façons de soutenir les think tanks afin de favoriser l'établissement de relations mutuellement avantageuses ou de produire des résultats positifs pour les think tanks et les universités

- Diffuser à grande échelle les résultats de recherche auprès des intéressés, aux échelons local, régional et international, dans le but d'influer sur les politiques et sur les pratiques

Le projet vise à établir comment les think tanks et les universités ont établi des relations mutuellement avantageuses, en particulier dans les situations où le soutien accordé à un type d'organisme s'est révélé profitable à l'autre. Il vise également à déterminer les situations où think tanks et universités semblent tous deux prospérer dans un contexte donné, comme en témoignent par exemple l'atteinte accrue d'objectifs ou un bon rendement dans des secteurs comme l'affectation des ressources, le recrutement et le maintien en poste du personnel, la qualité de la recherche, l'interaction avec la sphère des politiques et l'égalité entre les sexes. Il a pour but de définir les caractéristiques du contexte – notamment les types de soutien offerts – qui semblent produire des résultats positifs pour les deux types d'organismes.

Le projet cherche aussi à relever les situations où universités et think tanks semblent fournir un moins bon rendement les uns par rapport aux autres dans une sphère donnée des connaissances produites par la recherche. Il examinera les caractéristiques et formes de soutien qui semblent contribuer à ces moins bons résultats afin de mieux comprendre comment réduire les contraintes et accroître les complémentarités.

Il sera mené par un organisme de recherche établi en Asie du Sud<sup>2</sup> et possédant une vaste expérience dans la région, qui sera choisi au moyen d'un appel à propositions ouvert.

### 3. Questions de recherche prioritaires et axe thématique

Les projets proposés devront permettre de répondre aux questions suivantes.

1. Quels sont les principaux facteurs ainsi que les principales caractéristiques et conséquences des relations entre les think tanks et les universités dans la sphère des connaissances produites par la recherche en Asie du Sud ? Quels sont les différents types de relations entre ces deux types d'organismes ?
2. De quelles façons les relations entre les think tanks et les universités en Asie du Sud sont-elles influencées par le soutien (externe) au renforcement des capacités en matière de recherche sur les politiques ? En quoi le soutien accordé à un type d'organisme (think tanks) influe-t-il sur ces relations ?
3. Comment les think tanks et les universités ont-ils établi des relations mutuellement avantageuses, en particulier dans les situations où le soutien accordé à un type d'organisme s'est révélé profitable à l'autre ? Quelles sont les caractéristiques qui, dans une sphère donnée des connaissances produites par la recherche, semblent donner lieu à des résultats positifs pour les deux types d'organismes ? Lorsque les universités et les think

---

<sup>2</sup> Ce projet axé sur l'Asie du Sud est fondé sur une étude en cours qui examine la nature des relations entre les universités et les think tanks en Afrique et s'inscrit en complément d'une étude semblable prévue en Amérique latine.

tanks semblent fournir un moins bon rendement les uns par rapport aux autres, quelles en sont les raisons ?

4. Quels enseignements peut-on tirer afin d'offrir un soutien aux think tanks, aux universités et, de manière plus vaste, à la recherche sur les politiques, en Asie du Sud ?

La préoccupation transversale est la suivante : soutenir la recherche qui vise à susciter des changements positifs aux politiques et, au bout du compte, dans la vie des gens. Les connaissances produites par le projet permettront non seulement de mieux comprendre les relations entre les think tanks et les universités en Asie du Sud, mais aussi de faire en sorte que les investissements dans le renforcement des capacités en matière de recherche sur les politiques reposent sur des données démontrant ce qui fonctionne.

Les constatations du projet feront l'objet d'un rapport final qui présentera les constats empiriques des études de cas comparatives et enrichira le corpus de connaissances sur le lien entre le renforcement des capacités des think tanks et les résultats des universités de recherche en Asie du Sud. Le rapport fera également état des implications en ce qui concerne le soutien au renforcement des capacités en matière de recherche sur les politiques dans cette région.

#### 4. Portée et durée du financement

Au terme du présent appel, **une subvention** pouvant aller **jusqu'à 250 000 CAD** sera octroyée.

Le projet doit se terminer **d'ici la fin de février 2014**; toutes les activités de recherche financées doivent être menées à bien et le rapport final doit être produit au cours de cette période.

#### 5. Critères d'admissibilité

Seules les demandes qui répondent aux critères d'admissibilité suivants seront évaluées à des fins de financement.

- Les projets proposés doivent être réalisés – ou, dans le cas d'un consortium de recherche<sup>3</sup>, dirigés – par un organisme axé sur la recherche<sup>4</sup> constitué en personne morale, établi en Asie du Sud.
- Les projets proposés devront être menés en Asie du Sud.
- Les projets proposés doivent se terminer avant la fin de février 2014.

---

<sup>3</sup> Les consortiums de recherche formés d'au plus trois organismes peuvent présenter une demande; cependant, l'un des partenaires doit être désigné comme étant l'organisme principal. L'organisme principal signera l'accord de subvention conclu avec le CRDI et, par conséquent, aura la charge de recevoir et d'administrer les fonds ainsi que de veiller à ce que toutes les modalités de l'accord soient respectées. La demande est présentée par l'organisme principal au nom du consortium.

<sup>4</sup> Il peut s'agir d'un établissement d'enseignement, d'une entité du secteur privé ou d'un organisme à but non lucratif.

- Les demandes doivent être complètes et présentées au CRDI au plus tard le 10 avril 2013 à 23 h 59, HNE.

Le CRDI se réserve le droit d'annuler le processus à tout moment et sans préavis.

## 6. Processus de sélection

Voici les trois étapes du processus de sélection.

### Première étape : appel à propositions

La première étape consiste à transmettre une demande (qui comprend la proposition de recherche), accompagnée des documents à l'appui. Les demandes jugées conformes à tous les critères d'admissibilité seront examinées par le personnel de programme du CRDI, en fonction des critères d'évaluation énoncés à la section 8.

- Date butoir pour la présentation des demandes : le 10 avril 2013
- Deux candidats seront retenus et interviewés par vidéoconférence d'ici le 19 avril 2013.

### Deuxième étape : sélection définitive

Au besoin, le CRDI effectuera une appréciation du risque que présentent les organismes retenus à la présélection (l'étape précédente). L'appréciation du risque permettra d'analyser la capacité des organismes candidats de gérer les aspects financiers des activités de projet. En outre, le CRDI déterminera les exigences en matière d'autorisation de la part des pays concernés et les communiquera aux organismes retenus à la présélection aux fins d'information et d'action au besoin. Un examen des risques doit être réalisé à la satisfaction du CRDI (voir la section 9).

Après les entrevues avec les candidats retenus et en tenant compte des renseignements fournis par l'appréciation du risque, le personnel de programme de l'ITT sélectionnera l'une des propositions.

- Tous les candidats seront informés de l'état de leur demande d'ici le 30 avril 2013.

### Troisième étape : approbation des projets et négociation des accords de subvention

Une fois que le personnel de l'ITT aura approuvé le projet, le CRDI enclenchera ses processus internes d'approbation des projets et de négociation des accords de subvention selon ses règles et procédures courantes. Le CRDI établira les jalons et les autres modalités afférentes aux subventions (voir la section 10).

- Signature des accords de subvention et début du projet (sous réserve du résultat des processus d'approbation interne et de négociation des accords) : au début de mai 2013

## 7. Présentation des demandes et directives

- Les demandes doivent être présentées au plus tard le **10 avril 2013 à 23 h 59, HNE**.
- Les demandes peuvent être présentées en **français** ou en **anglais**.
- Les demandes reçues après la date butoir ne seront pas prises en considération.

Les demandes reçues avant la date butoir et qui, de l'avis du CRDI, sont jugées conformes aux exigences énoncées dans le présent appel à propositions seront évaluées en vertu du processus décrit dans le présent document.

Les propositions doivent être transmises à [thinktank@crdi.ca](mailto:thinktank@crdi.ca), à l'attention de Peter Taylor, chef de programme, ITT, par intérim, CRDI.

Les demandes seront concises; elles auront une longueur maximum de **quinze** pages à simple interligne (sans compter le résumé et les annexes). Les documents peuvent être présentés en format PDF ou Word.

Pour que leur demande soit jugée complète, les auteurs devraient remplir chacune des sections du formulaire de demande et fournir tous les documents à l'appui. Les demandes incomplètes ou reçues après la date butoir ne seront pas étudiées aux fins de l'attribution de fonds. Les demandes complètes reçues d'ici la date butoir et que le CRDI jugera conformes aux critères d'admissibilité énoncés dans le présent appel à propositions seront soumises au processus d'évaluation décrit ci-dessus.

### Les demandes doivent contenir les éléments suivants.

- Titre du projet (court)
- Résumé de l'ensemble de la proposition
- Contexte, énoncé du problème et approche
- Méthodologie détaillée
- Résultats escomptés
- Calendrier et plan de mise en oeuvre
- Stratégie pour synthétiser et communiquer efficacement les résultats de recherche et en favoriser l'adoption
- Identification des risques prévisibles et stratégies d'atténuation
- Budget (voir ci-dessous)
- Questions d'ordre éthique qui pourraient se poser au cours de la recherche et des procédures d'approbation auxquelles il faudra se soumettre auprès du comité d'éthique de l'organisme bénéficiaire
- Organismes et personnel (chercheur principal et équipe de recherche proposés) : renseignements sur l'expertise et les réalisations dans le domaine de chaque membre de l'équipe de recherche principale; les candidats peuvent indiquer les organismes et les collaborateurs avec lesquels ils entendent travailler pour effectuer la recherche

**En plus de la demande, les documents à l'appui suivants doivent être fournis.**

- Lettre d'intention
- Curriculum vitae du chercheur principal et des membres de l'équipe proposés, y compris la liste de leurs publications
- Deux exemples de documents de recherche (par exemple publication ou rapport de recherche) produits par le chercheur principal ou l'organisme candidat ou principal
- Bibliographie

**Les propositions doivent comprendre ce qui suit (en annexe).**

- Copie des documents juridiques ayant servi à la fondation ou à la création de l'organisme candidat à l'endroit où celui-ci est établi
- Copie des états financiers audités les plus récents
- Budget préliminaire, devant présenter les dépenses prévues par catégorie de dépense (selon les dépenses que le CRDI juge admissibles) comme suit :
  - **Personnel** – Inclut la rémunération, les indemnités et les avantages versés au personnel et aux conseillers dont les services sont retenus pour le projet. Les conseillers sont des personnes dont les services sont retenus pour une période assez longue (plus d'un an) et qui touchent régulièrement une rémunération. Il faut justifier le coût du remplacement (si une personne doit cesser de donner un cours) ou des salaires de base (c.-à-d. du personnel existant) dans le contexte du renforcement des capacités. En règle générale, le CRDI ne verse pas de supplément salarial, c.-à-d. d'honoraires qui s'ajouteraient au salaire à plein temps, ni de salaires plus élevés que ceux que l'institution paierait normalement.
  - **Consultants** – Les consultants donnent des avis professionnels spécialisés et sont généralement rémunérés à l'acte. En comparaison des conseillers du projet (voir Personnel), les services des consultants sont retenus pour de plus courtes périodes. Les paiements versés aux consultants comprennent toutes les dépenses engagées pour retenir les services d'un consultant pour une activité précise dans le cadre du projet. Indiquer le taux quotidien utilisé pour calculer les honoraires du consultant, les frais de déplacement estimatifs (s'il y a lieu) et les autres coûts relatifs aux services du consultant.
  - **Déplacements à l'étranger** – Inclut toutes les dépenses afférentes aux déplacements des membres du personnel du projet à l'étranger. Entrent dans cette catégorie le transport au sol, l'hébergement, les repas, les billets d'avion, la taxe sur le transport aérien et les autres dépenses connexes. Les dépenses journalières ne peuvent excéder l'indemnité quotidienne accordée par le CRDI.
  - **Dépenses de recherche (y compris les fonds versés à tout organisme tiers)** – Inclut les services et fournitures nécessaires pour exécuter la recherche. Ces dépenses peuvent être engagées pour la rémunération versée aux personnes qui recueillent les données et aux employés occasionnels, l'entretien et l'utilisation des véhicules servant au projet, les produits de consommation et les biens qui ne peuvent être considérés comme des biens d'équipement, les services informatiques, la formation du personnel du projet directement liée à l'exécution du projet de recherche, les déplacements à l'intérieur du pays, la



documentation, les frais de location du terrain ou des locaux utilisés aux fins du projet de recherche et la traduction de documents liés au projet.

- **Coûts indirects** – Inclut les frais d'administration qui ne sont pas directement liés à la recherche. Ces frais peuvent inclure les coûts du soutien administratif ou comptable, les dépenses de bureau générales, le loyer et les services publics, le mobilier de bureau qui n'est pas une dépense d'immobilisations, les frais de communications et de photocopie. Le CRDI s'attend à ce que le bénéficiaire absorbe les coûts indirects ou d'administration d'un projet comme élément de sa contribution locale; cependant, dans des circonstances exceptionnelles, le CRDI peut envisager de contribuer aux coûts indirects. Sa contribution maximale s'établit à 13 % de l'ensemble des coûts administrés par le bénéficiaire, y compris les biens d'équipement.

## 8. Critères d'évaluation

L'Initiative Think tank tient à soutenir l'excellence en recherche et les demandes seront évaluées (par un comité) en fonction des critères suivants.

### 1. Pertinence (20 %)

- Démonstration claire de la façon dont le projet de recherche contribuera à enrichir les connaissances actuelles et les débats théoriques, par la référence à des travaux antérieurs effectués sur le sujet et menés en Asie du Sud, par l'organisme ou les organismes candidats ainsi que par d'autres chercheurs
- Compréhension claire et démontrée du mandat confié
- Mesure dans laquelle le projet de recherche cadre avec les questions de recherche prioritaires de l'appel à propositions

### 2. Bien-fondé et efficacité de la recherche (30 %)

- Caractère novateur et clarté des questions et des objectifs de recherche
- Validité des concepts, rigueur de la méthodologie et qualité de la conception de la recherche
  - Combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives
  - Utilisation des données ventilées
  - Approche pluridisciplinaire
- Capacité de produire des résultats pendant le projet et possibilité d'élargir la portée et l'ampleur du projet (capacité d'application et de reproduction des résultats)

### 3. Faisabilité (20 %)

- Stratégie rigoureuse permettant d'atténuer les risques au chapitre de la sécurité et de l'éthique, tant pour les chercheurs que pour les participants au projet de recherche
- Faisabilité en ce qui concerne le concept, le calendrier et le budget du projet
- Présence d'un plan de suivi et d'évaluation approprié

#### **4. Capacités de l'organisme et de l'équipe (20 %)**

- Connaissance démontrée du passage de la recherche aux politiques dans les pays en développement
- Excellente feuille de route en matière de recherche appliquée à l'échelle régionale (en Asie du Sud)
- Capacité d'intégrer un éventail de disciplines, d'approches et de méthodes relativement à la recherche sur les think tanks et les universités dans les pays en développement
- Publications, notamment dans des revues à comité de lecture
- Engagement à l'égard du renforcement des capacités de recherche en Asie du Sud en ce qui concerne le passage de la recherche aux politiques

#### **5. Potentiel d'adoption des résultats de recherche (10 %)**

- Stratégie convaincante pour synthétiser et communiquer efficacement les résultats de recherche et en favoriser l'adoption
- Volonté de prendre en compte les points de vue des intervenants locaux dans la recherche et de transmettre les résultats de recherche aux parties prenantes locales

### **9. Exigences en matière d'autorisation qui sont propres aux pays concernés**

Le CRDI a conclu des accords généraux de coopération scientifique et technique avec certains gouvernements. Ces accords établissent le cadre de la coopération du CRDI avec le pays en définissant les droits et les obligations tant du CRDI que du gouvernement. Ainsi, l'organisme candidat pourrait devoir obtenir l'autorisation du ou des pays concernés conformément aux accords conclus avant de pouvoir recevoir des fonds du CRDI.

En outre, toutes les propositions seront assujetties au mécanisme de gestion du risque du CRDI, par lequel ce dernier évalue sa propre capacité à soutenir les programmes proposés dans les pays et les territoires concernés en prenant en compte les lois canadiennes de même que la connaissance du CRDI de l'environnement de recherche et sa capacité à faire le suivi des activités. Le CRDI se réserve le droit de rejeter toute demande proposant la réalisation de travaux de recherche dans des pays qui ne figurent pas dans la liste s'il juge le lieu ou la démarche de recherche inacceptables.

### **10. Modalités de l'accord de subvention du CRDI**

Les candidats dont la proposition aura été retenue devront signer l'accord de subvention type du CRDI, que ce dernier peut modifier de temps à autre.

Exemple des conditions générales de l'accord de subvention type du CRDI :

[http://bcspublicstaging.idrc.ca/EN/Funding/Guides\\_and\\_Forms/Documents/conditions-additionnelles-protocole-d-accord-fixant-les-conditions-de-la-subvention.pdf](http://bcspublicstaging.idrc.ca/EN/Funding/Guides_and_Forms/Documents/conditions-additionnelles-protocole-d-accord-fixant-les-conditions-de-la-subvention.pdf)

## **11. Communication avec les candidats**

Toutes les questions au sujet du présent appel devraient être envoyées à [thinktank@crdi.ca](mailto:thinktank@crdi.ca), à l'attention de Peter Taylor, chef de programme, ITT, par intérim, CRDI.

## **12. Permission d'utilisation et de divulgation de renseignements**

En présentant une proposition en réponse au présent appel visant l'octroi de subventions par voie de concours, le candidat consent à ce que les documents transmis soient divulgués aux examinateurs participant au processus de sélection, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du CRDI. Le candidat consent en outre à ce que son nom, le nom du chercheur principal et le titre du projet proposé soient divulgués dans toute annonce portant sur la proposition retenue.